



*Municipalité de Weedon*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON

---

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

---

Est par la présente, donné par le soussigné Gaétan Perron, directeur général / secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de Weedon, que lors d'une séance ordinaire tenue le 4 mars 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 520, 2<sup>e</sup> Avenue à Weedon, le conseil municipal a adopté le règlement portant le numéro 2019-078 intitulé :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-078 – RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité situé au 520, 2<sup>e</sup> Avenue à Weedon où toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au vendredi aux heures régulières du bureau municipal.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Weedon, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mars 2019.

  
\_\_\_\_\_

**Gaétan Perron**

Directeur général / secrétaire-trésorier par intérim

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Gaétan Perron, directeur général / secrétaire-trésorier par intérim de la susdite municipalité, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés par le conseil le 6 mars 2019.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 5<sup>e</sup> jour de mars 2019.

  
\_\_\_\_\_

**GAÉTAN PERRON**

Directeur général / secrétaire-trésorier par intérim